



LE MONDE FORESTIER

Plus de visibilité pour les forêts dans les débats sur le climat

De bons progrès ont été accomplis en matière forestière lors des réunions sur le changement climatique tenues à Copenhague (Danemark) du 7 au 18 décembre 2009, même si les résultats ont été dans l'ensemble décevants à l'égard de la plupart des autres thèmes traités.

Au cours de la quinzième session de la Conférence des Parties (COP 15) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), les deux organismes spéciaux chargés du suivi du Protocole de Kyoto et de l'accord sur les mesures à prendre au titre de la convention – le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'Annexe 1 du Protocole de Kyoto (AWG-PK) et le Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme (AWG-LCA) – n'ont pas pu terminer leurs travaux, si bien que les délais ont été prolongés. Il a été «pris note» de l'accord de Copenhague sans qu'il ait été approuvé. Les Parties sont convenues de notifier au Secrétariat de la CCNUCC leur intention d'adhérer à l'accord et aux objectifs ou activités d'atténuation le 31 janvier 2010 au plus tard.

L'accord de Copenhague reconnaît l'importance de maintenir à 2 °C l'augmentation de la température mondiale. Toutefois, aucun engagement à réduire les émissions totales n'a été pris. Les pays se sont engagés à affecter 30 milliards de dollars EU pour la période 2010-2012 et jusqu'à 100 milliards de dollars par an à partir de 2020. L'accord recommandait l'établissement du Fonds climatique vert de Copenhague.

L'accord de Copenhague comprend le texte suivant sur la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD): «Nous reconnaissons le rôle crucial de la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts et la nécessité de renforcer l'absorption par les forêts des émissions de gaz à effet de serre, et nous convenons de fournir des incitations positives à de telles mesures par la mise en place immédiate d'un mécanisme englobant la REDD-plus, en vue de permettre la mobilisation de ressources financières des pays développés».

Pendant la réunion, six pays (Australie, États-Unis d'Amérique, France, Japon, Norvège et Royaume-Uni) sont convenus d'affecter collectivement 3,5 milliards de dollars EU comme «financement public initial du ralentissement, de l'arrêt et, éventuellement, de l'inversion de la déforestation dans les pays en développement».

La COP a adopté une décision sur l'orientation méthodologique de la REDD-plus (REDD et conservation, gestion durable des forêts et accroissement du matériel forestier sur pied). Dans la décision, qui reflète les résultats de plusieurs années de travail sous l'égide de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) de la CCNUCC, il est demandé aux Parties d'identifier les moteurs de déforestation et de dégradation des forêts, d'élaborer les mesures REDD-plus à prendre, d'utiliser l'orientation et les lignes directrices les plus récentes du GIEC en matière de comptabilisation du carbone, d'établir des systèmes nationaux de surveillance des forêts et de faire participer les populations autochtones et les communautés locales à la surveillance et à la communication des résultats. Sont aussi recommandés le renforcement des capacités et une meilleure coordination du soutien.

Des progrès encourageants ont été réalisés dans les négociations

sur les approches stratégiques et les incitations positives relatives à la REDD-plus lors des discussions de l'AWG-LCA. Le texte préliminaire présente les principes, les mesures de protection, la portée et une approche progressive pour la mise en œuvre des activités de la REDD-plus en fonction d'un instrument de la CCNUCC. Il recommande au SBSTA d'identifier les moteurs de déforestation et d'élaborer des méthodes permettant d'estimer les émissions et les éliminations, et d'évaluer les possibilités d'atténuation, et il invite les promoteurs de la REDD-plus à coordonner les activités du programme. Parmi les aspects qui doivent encore être résolus, figurent la décision sur le choix des approches nationales ou sous-nationales de la REDD-plus; les mesures, l'établissement de rapports et la vérification du soutien des pays développés; le lien entre la REDD-plus et les actions d'atténuation compatibles au plan national; et les modalités de financement (fonds ou mesures de soutien à assise commerciale, ou une combinaison des deux).

Lors des négociations de l'AWG-KP sur l'utilisation des terres, le changement d'affectation des terres et la foresterie (UTCATF) dans les pays industrialisés (visés à l'Annexe 1), les normes relatives à la comptabilisation des émissions et des éliminations de gaz à effet de serre ont été abordées. Les principales questions comprennent la comptabilisation pour les activités de gestion forestière et pour le carbone dans les produits ligneux récoltés. L'AWG-KP a également examiné la proposition d'étendre la portée des activités pouvant être admises dans les projets du Mécanisme pour un développement propre (MDP). Le texte préliminaire contient aussi un appel au SBSTA pour qu'il commence à identifier des techniques de comptabilisation plus détaillées des émissions de gaz à effet de serre et de leur absorption par les puits dans les activités d'UTCATF.

En ce qui concerne l'adaptation, le texte préliminaire de l'AWG-LCA recommande l'élaboration d'un cadre ou programme de Copenhague pour les mesures d'adaptation que les pays doivent prendre. Cependant, aucune décision n'a été prise pour certains aspects, notamment pour les structures institutionnelles (nouvelles ou existantes) et pour l'établissement d'un mécanisme d'assurance contre les pertes dues au changement climatique. Les participants paraissaient convenir de l'importance de renforcer la coopération régionale en faveur de l'adaptation, et le texte préliminaire de l'AWG-LCA recommande l'établissement de «centres» ou «plateformes» d'adaptation régionaux.

Le 13 décembre 2009, le Gouvernement danois et le Centre pour la recherche forestière internationale (CIFOR), ainsi que les autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (PCF), ont hébergé conjointement la troisième Journée de la forêt à laquelle ont participé 1 600 personnes. Elle comprenait trois sessions sous-plénières (sur l'atténuation, l'adaptation et la dégradation des forêts) et huit événements parallèles d'apprentissage. Cette Journée de la forêt, comme les deux journées précédentes, a fourni l'occasion à la communauté des forestiers de transmettre leurs messages aux débats de la CCNUCC.

Bien que les réunions de Copenhague n'aient pas été concluantes, elles ont joué un rôle significatif pour le secteur forestier. La visibilité politique des forêts a atteint un sommet sans précédent. L'accent mis sur l'adaptation et l'atténuation est désormais plus équilibré. Il paraît probable que le financement des activités de la REDD-plus augmentera à court terme de façon marquée; de ce fait, la nécessité de renforcer



les capacités des pays en développement se fera encore plus pressante. Les changements proposés relatifs à la comptabilisation des émissions des activités d'UTCATF et aux normes de compensation ont la capacité d'améliorer la gestion des forêts et de renforcer leur rôle d'atténuation également dans les pays développés.

Année internationale de la biodiversité

Au moins 13 millions d'espèces vivantes différentes, comprenant les plantes, les animaux et les bactéries, se partagent la planète, mais seulement 1,75 million d'entre elles ont été recensées et enregistrées. Cette incroyable richesse naturelle est un trésor inestimable et le fondement même du bien-être humain.

Sauvegarder la biodiversité et en réduire les pertes revêtent une importance vitale pour les générations présentes et futures. Pour mieux sensibiliser l'opinion publique mondiale et accroître la compréhension du rôle crucial que joue la biodiversité en soutenant la vie sur la terre, les Nations Unies ont proclamé 2010 Année internationale de la biodiversité. Au lancement officiel de l'Année, le 11 janvier 2010, le Secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-moon, a insisté sur la nécessité d'une nouvelle vision de la biodiversité et exhorté tous les pays et tous les citoyens de la planète à s'unir pour forger une alliance mondiale en faveur de la protection de la vie sur la terre.

Les célébrations pour l'Année internationale de la biodiversité relèvent du Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), avec de nombreux partenaires. Au cours de l'année, d'innombrables initiatives seront organisées pour diffuser des informations, promouvoir la protection de la biodiversité et encourager les organisations, les institutions, les entreprises et les individus à prendre des mesures directes pour réduire, dans le monde entier, la déperdition permanente de diversité biologique.

Avec son slogan «La biodiversité c'est la vie. La biodiversité c'est notre vie», la célébration de l'Année attire l'attention sur quatre messages clés:

- Les êtres humains font partie de la riche diversité de la nature et ont le pouvoir de la protéger ou de la détruire.
- La biodiversité, c'est-à-dire la variété de la vie sur la terre, est essentielle au soutien des réseaux et systèmes vivants qui nous apportent à tous santé, richesse, aliments et combustibles ainsi que les services dont dépend notre vie.
- Les activités humaines – l'exploitation ou le brûlage des forêts, l'élimination des mangroves, l'agriculture intensive, le stress dû à la pollution, la surpêche et les impacts du changement climatique – sont à l'origine de la déperdition accélérée de la diversité de la vie sur la terre. Ces pertes sont irréversibles; elles nous appauvrissent et compromettent les systèmes de soutien de la vie dont nous dépendons tous les jours, mais il est possible de les éviter.
- L'Année internationale de la biodiversité est une occasion de réfléchir sur nos réalisations précédentes en faveur de la biodiversité et de nous concentrer sur l'urgence de ce défi pour notre avenir. L'Année internationale de la biodiversité nous offre l'opportunité de démontrer la volonté de mettre fin aux pertes.

Pour plus d'informations, consulter le site: www.cbd.int/2010

Deuxième Congrès mondial de l'agroforesterie

Dans les pays tropicaux, l'expansion de l'agriculture est souvent une cause de déforestation, mais il n'est pas dit que l'agriculture et les

forêts doivent nécessairement s'exclure mutuellement. L'agroforesterie a un rôle clé à jouer en relevant les défis de la sécurité alimentaire qui sont inévitables face à l'accélération de la croissance démographique; elle contribue à l'amélioration des moyens d'existence ruraux et à la fourniture d'un large éventail d'avantages, y compris la fertilité accrue des sols, l'absorption du carbone atmosphérique et la remise en état des terres dégradées.

La science et la pratique de l'agroforesterie offrent des moyens efficaces de résoudre le problème de l'alimentation d'une population croissante, tout en protégeant l'environnement. Les forêts et les arbres dans les paysages agricoles sont essentiels à l'agriculture durable. La pratique de l'agriculture de conservation et l'augmentation du couvert forestier dans les exploitations ouvrent aussi des perspectives pour les petits agriculteurs, et leur permettent de diversifier leurs moyens d'existence et leurs revenus grâce aux nouveaux marchés du carbone.

«L'agroforesterie, c'est l'avenir de l'utilisation mondiale des terres» était le thème du deuxième Congrès mondial de l'agroforesterie, hébergé conjointement par le Centre mondial d'agroforesterie (CIRAF) et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), et tenu à Nairobi (Kenya) du 23 au 28 août 2009. Le congrès a réuni près de 1 200 chercheurs, enseignants, praticiens et décideurs du monde entier, venus pour échanger leurs réflexions sur des thèmes de recherche novateurs et leurs expériences, découvrir des occasions de collaboration et renforcer les communautés de praticiens, tout en resserrant les liens entre la science et les politiques.

Le congrès s'articulait autour de trois sous-thèmes: sécurité alimentaire et moyens d'existence; conservation et remise en état des ressources naturelles; politiques et institutions.

Un message clair issu du congrès a souligné qu'au cours des 30 dernières années, l'agroforesterie a mûri pour devenir une discipline robuste, axée sur la science, et une forme d'utilisation des terres qui peut aider à surmonter un grand nombre des problèmes les plus pressants de l'humanité.

On peut donc se demander pourquoi, malgré l'augmentation régulière des arbres dans les exploitations, l'agroforesterie n'est pas adoptée plus largement et plus rapidement. Le congrès attribuait cela en partie à l'incapacité des agroforestiers à communiquer, de façon convaincante et compréhensible, les avantages de l'agroforesterie aux décideurs, aux politiciens et au grand public. L'importance de bonnes relations publiques a été soulignée.

Dans la Déclaration du congrès, les participants ont exprimé leur conviction que la promotion diffuse de nouvelles techniques agroforestières pendant la décennie à venir faciliterait notablement le succès des engagements et des conventions mondiaux, comme les Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies et les conventions sur la diversité biologique, le changement climatique et la lutte contre la désertification. La déclaration comprenait les propositions suivantes:

- développement vigoureux des cadres intersectoriels de décision et institutionnels, qui soutiennent l'agroforesterie aux niveaux régional et national dans le contexte des stratégies de développement et des accords multilatéraux sur l'environnement;
- augmentation des investissements publics et privés dans les initiatives agroforestières, y compris la recherche, l'éducation et le développement;
- élaboration rapide de méthodes servant à mesurer, évaluer et surveiller les services écosystémiques procurés par l'agroforesterie;



- renforcement de la recherche et du développement en matière de domestication des arbres, d'amélioration génétique, d'emploi des ressources biotiques et de valeur ajoutée aux produits agroforestiers à tous les niveaux;
- multiplication des opportunités offertes aux femmes et aux groupes vulnérables visant à faciliter ultérieurement leur accès à la terre et aux produits et services forestiers;
- regroupement des efforts de promotion de l'agroforesterie grâce à une approche intégrée, interdisciplinaire, multi-institutionnelle et multi-parties prenantes;
- amélioration de la communication des avantages de l'agroforesterie aux fins de la viabilité sociale, économique, culturelle, écologique et environnementale;
- reconnaissance accrue de l'agroforesterie comme important domaine d'investissement pour la remise en état des terres, la conservation de la biodiversité, l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ses effets, et l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

De plus amples informations sont disponibles sur:
www.worldagroforestry.org/WCA2009

Programme ambitieux de boisement des mangroves à Oman

Conscient de la protection côtière vitale qu'assurent les mangroves, Oman a intensifié son programme de boisement au cours de ces dernières années. Le cyclone tropical Gonu a ravagé de vastes superficies de mangroves le long de la côte d'Oman en juin 2007, faisant 70 victimes. Il a également endommagé en partie les forêts de mangroves autour de la capitale et dans la zone du Qurum («mangroves») de la ville. Mais les forêts survivantes ont protégé les zones côtières contre les raz-de-marée, les inondations et l'intrusion d'eau salée à l'intérieur du pays.

Oman possède 1 700 km de côtes jadis densément recouvertes de mangroves. Les activités humaines – élevage, collecte de bois de feu, urbanisation et agriculture – ont réduit ces forêts à des formations isolées entourant les lagunes, les criques, les chenaux de marée et les îles. Le Département de la conservation de l'environnement marin du Ministère de l'environnement a lancé un programme de conservation des mangroves en 2000 avec l'appui de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA). Un plan-cadre pour le boisement des mangroves a été dressé en 2002. La JICA a également contribué à l'établissement de la première pépinière de mangroves permanente irriguée par pompage dans le Qurum, et fourni les premières 11 000 plantules.

Aujourd'hui, les pépinières sont au nombre de quatre, irriguées soit par pompage soit par les marées, et les travaux de préparation du sol et de plantation se poursuivent. Avec l'aide de la JICA, plus de 250 000 semis en pot ont été plantés. Par la suite, les Omanais ont pris la relève. Entre 2000 et le printemps de 2009, plus de 418 000 semences transplantables ont germé dans les quatre pépinières. Des arbres ont été plantés le long des côtes partout où leur établissement était possible. Quelques-unes de ces plantations sont désormais capables d'auto-ensemencement. Le long des côtes ne subsistent maintenant qu'environ 1 000 ha de forêts de mangroves, mais beaucoup d'autres pourraient être établies. L'espèce de mangrove la plus répandue à Oman est *Avicennia marina*, qui est aussi l'espèce dominante le long des côtes du golfe Persique et de la mer Rouge.



L. DAMMERT

Des lois strictes ou des décrets royaux protègent maintenant les forêts et les zones adaptées existantes. Il n'est pas permis, par exemple, au tourisme en expansion de perturber les forêts de mangroves. Seul un écotourisme attentif et limité, comme l'observation des oiseaux, est autorisé. Toute construction le long des côtes doit se réaliser à 50 m au moins au-dessus de la marée la plus haute et à 150 m de toute lagune.

L'éducation et la sensibilisation de la population jouent un rôle très important dans la stratégie de boisement des mangroves. Leur importance est soulignée dans les journaux, les revues et les affiches. Les écoles dispensent aux élèves une éducation environnementale proprement dite. L'Association des femmes omanaises est très active dans ce domaine.

Une des zones qui a été identifiée pour la transplantation immédiate des mangroves est l'île de Mahout, située à environ 400 km au sud de Muscat, qui est le siège du centre de pêche à la crevette du Sultanat. Les Omanais espèrent que la pêche créera des revenus dans la période post-pétrolière. Ces dernières années, les captures d'espèces présentant une valeur économique ont diminué sensiblement à cause de la surpêche (y compris par des navires étrangers) et de l'amenuisement des mangroves. Cependant, la pêche durable ouvre des perspectives attrayantes, et les forêts de mangroves jouent un rôle important dans les efforts déployés pour conserver et développer les stocks de poissons dans les riches pêcheries du pays. Les mangroves dans les réserves du Qurum et de Mahout sont des frayères pour les alevins de nombreux poissons d'importance commerciale, tels le rouget, le chano, le vivaneau et le sparidé.

L. Dammert (lauri.dammert@umpihankimedia.fi)

Un atelier scientifique de formation tente d'intégrer de nouveaux concepts dans la gestion des forêts du bassin du Congo

Le bassin du Congo renferme la deuxième plus grande forêt tropicale primaire au monde. Avec son abondante biodiversité, cette forêt est une source de moyens de subsistance pour la population locale, et de revenus et de richesse pour la région grâce à l'exportation de produits ligneux et non ligneux. À l'échelle régionale, la forêt du bassin influence le climat par sa contribution au cycle hydrologique, alors qu'à l'échelle nationale elle atténue le changement climatique en piégeant le carbone dans sa biomasse.

À l'aube du XXI^e siècle, la forêt du bassin du Congo fait face à une double menace. La première, plus évidente, vient des pressions humaines directes. La deuxième, plus indirecte, est liée au

changement climatique et à d'autres modifications qui risquent de perturber la dynamique de cet écosystème, notamment l'équilibre séculaire que pourrait rompre l'utilisation extensive par l'homme de ses ressources.

C'est dans ce contexte que l'École nationale des eaux et forêts (ENEF, Gabon) et l'Université Laval ont organisé l'atelier scientifique de formation sous-régional «Nouer les liens avec l'écoagriculture, l'écoforesterie, la biodiversité et le changement climatique dans le bassin du Congo», tenu à Libreville (Gabon) du 4 au 8 janvier 2010 et destiné aux chercheurs et aux enseignants des instituts universitaires et techniques de formation en foresterie dans la sous-région du bassin du Congo. Plus de 50 spécialistes, chercheurs, professeurs et cadres gouvernementaux, venus du Canada, du Cameroun, du Gabon et de la République démocratique du Congo, ont examiné les liens entre l'écoagriculture, l'écoforesterie, la biodiversité et le changement climatique, ainsi que des questions liées à la conservation et à la gestion écosystémique des forêts du bassin du Congo. L'atelier a également abordé les questions liées au Mécanisme pour un développement propre (MDP) et au programme de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD), ainsi que les aspects socio-économiques et culturels de la gestion durable des forêts.

À l'issue de l'atelier, des recommandations ont été formulées pour

l'intégration de nouveaux concepts dans les programmes de formation des institutions membres du Réseau des institutions de formation forestière et environnementale d'Afrique centrale (RIFFEAC). Des recommandations ont également été formulées à l'intention de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) et des gouvernements nationaux pour la prise en compte de la conservation de la biodiversité et du changement climatique dans les priorités de la sous-région. Enfin, l'atelier a permis de jeter les bases de partenariats scientifiques durables entre les chercheurs du Canada et du bassin du Congo sur les questions relatives à l'écoforesterie et l'écoagriculture et à l'adaptation au changement climatique.

L'atelier s'inscrivait dans les activités du projet «Appui à la formation en gestion des ressources naturelles du bassin du Congo», financé par l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Ce projet vise à accroître le nombre de ressources humaines compétentes en écoforesterie et écoagriculture tropicales dans la sous-région, afin d'aider à relever les défis du XXI^e siècle en matière de gestion des ressources naturelles du bassin du Congo.

L'atelier a également reçu le support financier du Centre pour la recherche forestière (Canada), de Ressources naturelles Canada et de l'Office allemand de la coopération technique (GTZ).

Pour plus d'informations, contacter la coordonnatrice du projet: Marie-France.Gevry@sbf.ulaval.ca